

NOTICE EXPLICATIVE À LIRE ATTENTIVEMENT

ENTRÉE en FORMATION PRÉPARATOIRE au DIPLÔME D'ÉTAT d'AIDE-SOIGNANT

Plusieurs modalités d'entrée en formation – 2 rentrées par an

Nombre de places CURSUS COMPLET + CURSUS PARTIEL + CURSUS MODULAIRE = 225

(Arrêtés du 07/04/20, 12/04/21, 10/06/21 et du 09/06/23 relatifs aux conditions d'accès aux formations conduisant au DEAS)

Ouverture des inscriptions = 16/01/2026

Clôture des inscriptions = 21/06/2026

Résultats d'admission = 25/06/2026

Rentrée Coursus Complet + Partiel + Modulaire = 01/09/2026

Modalité Spécifique 1 : APPRENTISSAGE

« DOSSIER D'INSCRIPTION Modalité spécifique 1 » à télécharger sur le site internet www.santestifas.fr

Sont admis directement en formation par le directeur de l'IFAS après examen des pièces demandées les candidats futurs apprentis ayant déjà été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage (cf. liste documents à remettre à l'ifas)

(arrêté du 07/04/2020 Titre II, Art. 10 créé par l'arrêté du 14/04/2021- article 2)

Pièces à fournir :

- ✓ Le dossier d'inscription (à télécharger sur le site)
- ✓ La photocopie de la carte d'identité recto-verso ou la photocopie du passport pages 1 à 3
OU un titre de séjour valide à la date d'entrée en formation soit le 01/09/2026
Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 (www.jeunest.fr)
- ✓ Un curriculum vitae daté et **À JOUR**
- ✓ Une lettre de motivation manuscrite décrivant le projet professionnel de l'apprenti(e)
- ✓ Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage

Article 10, II de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 12/04/2021

En l'absence de production d'un contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées à la date limite de dépôt des dossiers de sélection le 06/07/2026, les candidats devront fournir les documents pour se présenter aux épreuves de sélection (cf. notice explicative modalité de sélection ».

La formation peut être suivie en CURSUS COMPLET, en CURSUS PARTIEL ou en CURSUS MODULAIRE si le candidat est titulaire d'un de ces diplômes : DEAP-DEA-DEAVS-MCAD-DEAMP-DEAES-TPAVF-BAC PRO ASSP-BAC PRO SAPAT (fournir le diplôme)

Coût de la formation

CURSUS COMPLET en APPRENTISSAGE	6 200€	Coût pris en charge par le CFA https://www.santestcfa.fr
CURSUS PARTIEL en APPRENTISSAGE DEAP, DEA, DEAES (DEAVS+DEAMP+MCAD), TPAVF, ASMS, ARM	5 000€	
CURSUS MODULAIRE en APPRENTISSAGE BAC PRO ASSP BAC PRO SAPAT	3 500€ 5 000€	

100€ de frais d'inscription sont pris en charge par le CFA (coût Régional de référence).

ATTENTION

Vaccinations obligatoires avant l'entrée en formation :

- **DTP, Hépatite B**, arrêté du 02/08/2013 fixant les conditions d'immunisation des personnels de santé.

L'entrée en formation est soumise à l'application de cette réglementation aussi débutez dès à présent les obligations vaccinales inhérentes aux métiers de soignant.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ou PARVENANT APRÈS LA DATE LIMITE DE DEPÔT SERA REJETÉ

Nous restons à votre disposition pour vous informer à sei@santestifas.fr ou au 03 83 35 00 67

Pour information : la personne **référente handicap** de l'ifas est Mme BAUMGARTEN, joignable par email à ifas.direction@santestifas.fr